

*Pistes de coopération pour
endiguer le transport illégal de
produits issus de la nature*

*Florence Clap, chargée de programme
Politiques de la biodiversité du Comité
français de l'UICN*



RENFORCEMENT DES MOYENS DES SERVICES DE CONTROLE

- **Augmenter les effectifs des services douaniers chargés des contrôles à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et dans les autres aéroports susceptibles d'être des points d'entrée pour le trafic d'espèces sauvages**
- **Augmenter le budget affecté à la réalisation des missions des services douaniers aéroportuaires, afin de renforcer la quantité et la qualité de leurs contrôles, et sécuriser leurs conditions de travail**
- **Former des chiens de la brigade cynotechnique des aéroports à détecter les principaux spécimens ou produits d'espèces sauvages transportés par voies aériennes pour les douaniers**
- **Installer des systèmes de scanner à rayons X pour déceler les denrées périssables dans les principaux aéroports impliqués dans le trafic international d'espèces sauvages**

ACCROÎTRE LA RESPONSABILITÉ ET L'ENGAGEMENT DU SECTEUR DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT NOTAMMENT AÉRIEN

- Inscrire dans le droit international aérien la responsabilité légale du transporteur pour sa cargaison une fois qu'il a accepté la Lettre de Transport Aérien (LTA) de l'expéditeur ou le billet d'avion du passager et procédé à l'embarquement de ses marchandises ou bagages
- Créer des fonds financés par les transporteurs et destinés au renforcement des capacités de contrôle et de lutte contre le trafic d'espèces sauvages où ils offrent des escales

ADOPTER UNE RÉGLEMENTATION PLUS ADAPTÉE POUR LES BAGAGES DES VOYAGEURS, Y COMPRIS EN PROVENANCE D'AFRIQUE

- Uniformiser le volume des bagages en soute à 23 kg maximum au classe économique pour tous les vols commerciaux et donc y compris en provenance d'Afrique afin de réduire les risques sanitaires et environnementaux.

DÉPLOIEMENT DE CAMPAGNES DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES VOYAGEURS

MERCI DE VOTRE ATTENTION

